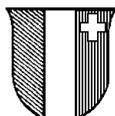


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 6, du 10 février 2023

Référendum facultatif :

- délai d'annonce préalable : 2 mars 2023
- délai de dépôt des signatures : 11 mai 2023



Loi modifiant la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (Violences policières)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu le rapport de la commission Prévention contre les violences policières, du 12 décembre 2022,

décède :

Article premier La loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, du 26 août 1996, est modifiée comme suit :

Art. 7, alinéa 2 (nouveau)

²Le service est chargé d'accueillir, de renseigner et de soutenir les personnes souhaitant déposer plainte pénale à l'endroit de titulaires de la fonction publique pour des faits en lien avec la discrimination, le racisme ou la violence.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 25 janvier 2023

Au nom du Grand Conseil :

La présidente,
C. CHOLLET

Le secrétaire général,
M. LAVOYER-BOULIANNE